

COMMUNIQUÉ DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

PAR LES ÉTATS MEMBRES DE LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

Nous, ministres de la Santé des États membres de l'Union africaine de la région de l'Afrique centrale, réunis le 27 octobre 2023 à Oyala, en Guinée équatoriale ;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION l'augmentation du nombre d'événements de santé publique et d'épidémies récurrentes sur le continent et leur énorme impact socio-économique ;

CONSCIENTS du lourd fardeau que représentent les épidémies et autres situations d'urgence dans notre région, ainsi que des risques imminents liés aux maladies émergentes et ré-émergentes ;

RECONNAISSANT les difficultés liées à la coordination et à la gestion des ressources, des informations et des données en vue de se préparer et de réagir aux multiples épidémies et autres situations d'urgence en Afrique y compris le fardeau des infections nosocomiales et la nécessité de renforcer la prévention et le contrôle des infections en milieux hospitalier et communautaire ;

RECONNAISSANT aussi l'importance des soins de santé primaire, comme élément constituant la base de l'équité en santé et le rôle des communautés dans l'alerte précoce, la détection et la riposte contre les événements de santé publique et les épidémies ;

PRENANT ACTE des cadres, protocoles, stratégies et accords existants en la matière ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'appel à l'action de Lusaka visant à renforcer les centres d'opérations d'urgence en santé publique en Afrique ;

SE FÉLICITANT de l'étroite collaboration et des efforts déployés par le CDC Afrique, l'OMS et d'autres partenaires pour renforcer et mettre en place les COUSP ;

CONSCIENTS que les États membres de l'Union africaine se trouvent à différents stades de la mise en place de COUSP nationaux et fonctionnels afin de respecter les engagements pris dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI) ;

TENANT COMPTE de l'importance des mouvements transfrontaliers et de l'interconnexion des communautés, ainsi que du rôle de la mobilité et de la migration des populations à travers les frontières dans la propagation des épidémies, des épizooties et des urgences de santé publique ;

CONSCIENTS de l'impact négatif des épidémies, des épizooties et des urgences de santé publique sur le développement économique et social régional et mondial, en particulier dans la région de l'Afrique centrale ;

CONSCIENTS EN OUTRE de l'insuffisance du partage des données, de l'interopérabilité des systèmes de données et de l'absence de lignes directrices claires en matière d'échange d'informations et de collaboration transfrontalières dans le domaine de la santé publique ;

NOTANT l'importance de la coordination et de la coopération entre pays voisins en matière de préparation et de réaction à la propagation internationale de maladies infectieuses ou à des événements de santé publique de portée internationale ;

APPELONS les États membres de l'UA de la région de l'Afrique centrale à :

- Mettre en place et/ou renforcer les COUSP dotés d'un mandat légal, d'une infrastructure adéquate et de ressources humaines dévouées et bien formées au cours des deux prochaines années ;
- Fournir aux COUSP nationaux un financement durable pour des opérations efficaces en réponse aux urgences de santé publique ;
- Soutenir la création d'un groupe de travail technique (GTT) régional sur les COUSP qui fixe les priorités et suit les progrès de la mise en œuvre des COUSP dans la région ; et
- Inscire les COUSP comme point permanent à l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage régional.
- Établir des accords/instruments bilatéraux et multilatéraux pour faciliter la collaboration transfrontalière et l'échange d'informations sur la santé publique dans le cadre d'une approche une santé.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action conjoints pour renforcer les activités de surveillance transfrontalière en vue de prévenir les urgences de santé publique de portée internationale et d'y répondre.
- Renforcer la prévention et le contrôle des infections en milieu hospitalier et communautaire.
- Renforcer les soins de santé primaires pour mieux préparer la riposte aux événements de santé publique et épidémies.

DEMANDONS au CDC Afrique de :

- Mettre en place et faciliter un Groupe de travail technique régional sur les COUSP afin de définir les priorités régionales et de suivre les progrès de la mise en œuvre des COUSP dans la région ; et
- Mettre en place un programme continental de formation à la gestion des urgences sanitaires afin de répondre aux besoins croissants en ressources humaines bien formées pour les COUSP ;
- Élaborer un cadre continental pour guider le renforcement de la surveillance transfrontalière et le partage d'informations en mettant clairement l'accent sur les priorités régionales et les plans d'action stratégiques.
- Mettre en place un comité composé d'experts juridiques de CDC Afrique et de représentants des États membres de l'Afrique centrale pour convenir des modalités de conclusion de l'accord de partage de données, y compris l'offre d'un soutien politique et réglementaire dans le cadre d'un engagement global pour l'accord de partage de données dans la région de l'Afrique centrale ;
- Aider les États membres de l'UA à adapter et à rendre opérationnelle la stratégie continentale de surveillance transfrontalière.
- Apporter un appui technique pour le renforcement de la prévention et le contrôle des infections en milieu hospitalier et communautaire.

APPELONS EN OUTRE l'OMS, les autres partenaires et les parties prenantes de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence à :

- Assurer une coordination et une collaboration étroites avec le CDC Afrique et d'apporter le soutien nécessaire au groupe de travail régional COUSP et aux efforts de renforcement de la surveillance transfrontalière
- Aider les États membres de l'UA à accélérer la mise en œuvre de l'appel à l'action de Lusaka ; et
- Mobiliser les ressources et les experts nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des feuilles de route nationales COUSP, de la stratégie continentale de surveillance transfrontalière et des plans d'action transfrontaliers conjoints.

Fait le 27 octobre 2023, à Oyala en Guinée équatoriale.